

3

ACTUALITÉ

Présidentielle,
les retraites
sur le tapis

11

CULTURE/LOISIRS

*Aeroscopia,
Grrrr !*

12

VIE SYNDICALE

De bonnes
raisons de
se mobiliser

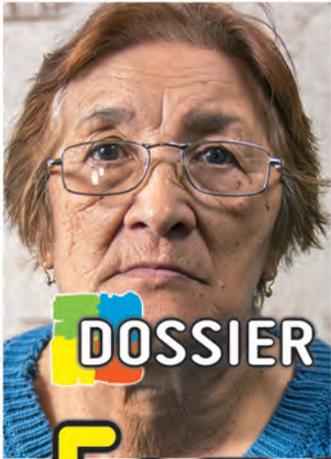
15

ENTRETIEN

Les femmes
davantage
victimes

pour

RETRAITÉS



Femmes et retraites



Vivre à 100 %

Drôle de période que cette campagne électorale où les « affaires » ont pris le pas reléguant les indispensables débats au second plan.



Bernadette Groison
Secrétaire générale de la FSU

Pas étonnant à ce que pour plus de 80 % des Français, il y ait un décalage entre les valeurs affichées de la République et la réalité de leur quotidien !

Les retraité.e.s se sont massivement saisi.e.s de la mobilisation du 30 mars dernier.

Et dans les pas du colloque du 13 janvier initié par le « groupe des neuf », se déclinent maintenant de nombreuses actions unitaires au plan local.

Plus que jamais, la FSU continue son combat syndical. Inlassablement, proposer, débattre, agir...

À LIRE



Ce livre est à la fois un cadeau, une mémoire et une promesse.

Un cadeau d'abord, parce qu'il fête les vingt ans des Journées intersyndicales Femmes. Tous les ans depuis 1997 se réunissent au mois de mars entre 300 et 400 personnes, venues du monde entier, issues du monde de la recherche et du militantisme syndical, associatif, politique.

L'intersyndicale Femmes regroupe des militantes de la CGT, de la FSU et de l'Union syndicale Solidaires.

Leur travail commun, dans ces journées et au quotidien, a pour but de mettre au premier plan, dans leurs syndicats respectifs et dans la société, la question des droits des femmes.

Une mémoire, car ce livre permet de traverser vingt années de combats féministes, de luttes difficiles et de batailles gagnées.

Les textes publiés ici éclairent tous les champs du réel : le travail, le corps, la politique, le langage... Ils permettent de mesurer, dans certains cas, le chemin parcouru, les avancées obtenues. Dans d'autres, la comparaison entre les interventions de 1998 et celles de 2015, par exemple, soulignent la stagnation, voire des régressions.

Rien n'est jamais acquis, et ce livre nous interdit de l'oublier : c'est à chaque instant et dans tous les domaines qu'il faut se battre.

Une promesse enfin : nous n'abandonnerons jamais l'espoir.

Quels que soient les vents contraires, il est toujours possible d'étonner la catastrophe et de dégager la route vers un monde différent, où femmes et hommes pourront vivre en égaux, plus libres et plus heureux.

► VU D'ACTU

- p. 3 Les retraité.e.s se feront pourtant entendre
- p. 4 La fracture s'élargit
- p. 5 Avec la présidentielle, le dossier des retraites revient sur le tapis
- p. 6 Un bel exemple de solidarité en Auvergne

► LE DOSSIER



p. 7 à 10 FEMMES ET RETRAITES

► DÉCOUVERTE DÉCOUVERTE

- p. 11 *Désorientale* : un regard, une écriture, des vies de France et d'Iran...

► VIESYNDICALE

- p. 12 De bonnes raisons de se mobiliser !
- p. 12 À Toulouse les retraité.e.s sont en colère !
- p. 13 Deux exemples contrastés en Bretagne

► CULTURE LOISIRS

- p. 14 Aeroscopia, Grrrrr !

► L'ENTRETIEN

- p. 15 Les femmes davantage victimes des réformes des retraites

POUR RETRAITÉS

Supplément à *POUR* n° 199 de mars 2017, revue de la Fédération syndicale unitaire (FSU), 104, rue Romain-Rolland, 93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30 - Fax : 01 41 63 15 48

Internet : www.fsu.fr - Miel : fsu.nationale@fsu.fr - pour@fsu.fr

N° CP : 0720-S07429 / N° ISSN : 1246-077 X

Directrice de la publication : Bernadette Groison

Ce seize pages a été coordonné par Marylène Cahouet, Marc Le Disert

et Jean-Louis Viguier - Crédit photo de couverture : © Fotolia.com

Création et réalisation : C.A.G. Paris - Impression : BRL, Bobigny (93)

LA DÉMOCRATIE CONFISQUÉE

Les retraité.e.s se feront pourtant entendre

Le moment de l'élection présidentielle devrait être un moment démocratique intense permettant à l'ensemble des citoyens de décider les choix économiques, sociaux pour notre pays. Débat indispensable après des années de politique d'austérité ayant conduit à la situation actuelle.

Le débat est aujourd'hui confisqué. Médias, commentateurs, toujours les mêmes, centrent leurs propos sur les déboires judiciaires de deux des principaux candidats. Les soupçons de détournement d'argent public ne sont pas anodins pour ces candidats qui aspirent à diriger le pays. Mais par une sorte de bonneteau, eux qui réclament plus de rigueur, de rapidité de la justice quand ce sont des militants syndicaux qui sont mis en examen, bottent en touche, attaquent une institution de la République et affirment échapper aux règles républicaines.

Une situation inquiétante

Un tel comportement ne peut qu'éloigner encore plus les citoyens de la politique, d'autant que ce nouvel épisode s'ajoute aux dénis de démocratie subis depuis des années. Vote pour le non au traité de Maastricht détourné, usage du 49.3 pour faire passer des reculs considérables notamment sur le droit du travail alors que la grande majorité des salariés, des parlementaires s'opposaient à cette loi. Recul du dialogue social au niveau de l'État



Jean-Claude
Toujours
dans l'action

comme celui des entreprises. Depuis plusieurs années, c'est aussi la remise en cause du syndicalisme jugé rétrograde quand il n'accepte pas les logiques libérales : pressions professionnelles, procédures de licenciement... Cette dérive ne doit rien au hasard. Elle cherche à faire croire que la politique d'austérité, les choix de la finance et les dérives libérales sont les seules voies possibles. Marine Le Pen est instrumentalisée pour faire accepter ces choix. Les politiques imposées depuis des années en France comme dans les pays européens ont des conséquences dramatiques pour les populations : reculs des droits sociaux, chômage de masse, explosion des inégalités, baisse du niveau de vie et du pouvoir d'achat pour la majorité des salariés et retraités. De nouveaux plans sociaux massifs sont annoncés : Vivarte, Tati, Min...

D'autres perspectives

Le mouvement syndical et social rejette cette vision binaire de la société et lutte pour un autre modèle de société plus juste, plus solidaire. Les mobilisations en attestent : manifestations contre les violences policières, le délit de solidarité, défilés des personnels de santé et de l'action sociale, actions des territoriaux, initiatives combatives lors de la journée des femmes et... action des retraité.e.s. Notre syndicalisme veut contribuer à ouvrir d'autres perspectives mobilisatrices et de progrès. Les 16,5 millions de retraité.e.s semblent absent-es des préoccupations de la plupart des candidats. La question centrale de la place du retraité dans la société, qui concerne 20 % de la population, bientôt 30 % est ignorée. Pourtant leur situation est fortement dégradée : gel des pensions, pouvoir d'achat en baisse régulière, coût du logement, de la santé...

alors que se profilent de nouvelles menaces sur la retraite, la sécurité sociale, les services publics...qui entraîneraient de nouvelles dégradations. Le financement solidaire, au sein de la sécurité sociale, de la perte d'autonomie est rejeté. Ouvrir des perspectives c'est agir : les retraité.e.s veulent être visibles, entendu.e.s. Ils ont des revendications à défendre et n'oublient pas la nécessité de combats communs avec les actifs. Ils se battent aussi pour un autre choix de société. Ils l'ont montré le 30 mars en manifestant dans toute la France, ils poursuivent l'initiative sur le questionnaire, et interpellent les candidats, sachant qu'il faudra continuer après les élections en œuvrant aux convergences indispensables. ❖

Marylène Cahouet,
Joël Chenet



La campagne « questionnaire » se poursuit jusqu'au 31 mai. Adressez-vous à la section fédérale des retraité.e.s FSU de votre département.

SOINS À DOMICILE
Même en EHPAD

Depuis le 1^{er} mars, toutes les personnes âgées résidant en EHPAD peuvent accéder aux soins d'hospitalisation à domicile. « J'ai pris cette décision pour offrir aux personnes âgées vulnérables des soins toujours plus

adaptés, un accompagnement personnalisé, une attention de chaque instant », a déclaré Marisol Touraine. Cette mesure a reçu l'aval des directeurs des établissements concernés ; les personnels n'ont pas été consultés.
www.fnaderpa.com.

SPORT SUR ORDONNANCE
Prime pour vélo

Depuis le 1^{er} mars, Les médecins peuvent prescrire de l'activité physique à leurs patients souffrant d'une affection de longue durée (ALD) ; l'efficacité de cette thérapie est ainsi reconnue mais elle ne sera pas remboursée

par l'assurance maladie... La solution : acheter un vélo à assistance électrique avant le 31 décembre 2018 ; le ministère de l'environnement verse une prime pouvant aller jusqu'à 200 euros pour l'achat d'un engin neuf. www.social.sante.gouv.fr et www.developpement-durable.gouv.fr.

NATALITÉ
En baisse en 2016

Le taux de fécondité des Françaises s'est établi à 1,93 enfant par femme. En 2012 il était encore de 2,01 ; au Japon, pays qui sert de référence négative en matière de natalité et où le nombre des plus de 75 ans (12,8 % de la population)

COUVERTURE SANTÉ

La fracture s'élargit

Aujourd'hui la Sécurité sociale rembourse à 76,82 % les soins et biens médicaux. Mais seulement la moitié des soins de ville et très peu le dentaire, l'optique et l'audition. Et le système est fragilisé.



médication de 3,9 % en 2016 est insuffisante. Boiron, Sanofi, Mylan, Biogaran... multiplient les campagnes publicitaires. Leur référence ? 32,3 % d'automédication sur l'ensemble des ventes de médicaments, moyenne européenne ! Les 7 milliards de l'automédication sont à la charge des patients, à 100 %.

Complémentaires santé, franchises, dépassements d'honoraires accentuent les inégalités

Dans les entreprises les garanties sont élevées et la prise en charge des cotisations de 60 % en moyenne. En revanche, chômeurs, précaires, étudiants, 5,4 millions de fonctionnaires et 16 millions de retraités ne reçoivent aucune aide – ou si peu ! – pour leurs contrats individuels de complémentaires. Dans la Fonction publique l'aide est de l'ordre de 15 centimes d'euros par agent et par mois ! De 2001 à 2015 le volume des cotisations pour les complémentaires santé a doublé pour atteindre plus de 35 milliards d'euros ! Le reste à charge des patients (forfaits, franchises...) est passé de 11,7 à 16,4 milliards. Les dépassements d'honoraires

Depuis 1996, les gouvernements refusent une progression du budget de l'assurance maladie en fonction de l'évolution des coûts (progrès médicaux, vieillissement). Il a fallu corseter toutes les dépenses (remboursements, budget des hôpitaux...). D'autre part, le numerus clausus draconien pour la formation des médecins (en 2017, 8 124 recrutements pour un besoin de 13 000) et la liberté

d'installation expliquent la désertification médicale et des délais d'attente. L'assurance maladie obligatoire, les 450 organismes complémentaires, l'hôpital et les cliniques privées multiplient les doublons et les frais de gestion. Ces centaines d'interlocuteurs face aux professionnels de santé induisent une complexité telle que le tiers payant intégral a été censuré.

Moins de Sécurité sociale, la solution ?

L'Association française de l'industrie pharmaceutique pour l'automédication (AFIPA) propose à la Sécurité sociale de réaliser rapidement 1,5 milliard d'économie en ajoutant des médicaments achetés sans ordonnance. Selon l'AFIPA la progression du marché de l'auto-

Le 100 %, plus que jamais, est d'actualité.

vient de dépasser celui des moins de 15 ans (12,6 %), il était alors d'1,4. La France est encore loin d'un tel désastre démographique mais il est sans doute temps de mener une véritable politique familiale.

www.insee.fr
www.ined.fr

ROBOTS

Le modèle japonais

Au Japon, 100 000 salarié-e-s quittent chaque année leur emploi pour s'occuper de leurs aîné-e-s ce qui n'empêche pas 30 000 Japonais.e.s de mourir dans la solitude et le dénuement mais aggrave la pénurie de main-d'œuvre. Le renoncement au refus

multiséculaire de l'immigration a été rapidement écarté comme solution possible et la robotisation s'est accélérée : dans le tertiaire un seul robot peut remplacer 34 salariés et dans l'aide à domicile un robot peut veiller 24 heures sur 24 sur une personne âgée.

Avec empathie et en contribuant à un financement solidaire ?
www.populationdata.net

ESPACES PUBLICS

Pesticides interdits

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'usage des pesticides est interdit dans les parcs et autres espaces verts comme sur les trottoirs et les

bords de route. La mesure concerne surtout l'État et les collectivités territoriales. Pour les jardins et les vergers des particuliers la loi s'appliquera au 1^{er} janvier 2019... et pour les cultures industrielles aucune date n'est fixée.
www.developpement-durable.gouv.fr

NOUVEAUX BRUITS DE BOTTES SUR LE FRONT DES RETRAITES

Avec la présidentielle, le dossier des retraites revient sur le tapis

La Cour des comptes avait donné le coup d'envoi à l'automne : très sceptique sur la possibilité et « l'acceptabilité sociale » de l'intégration des fonctionnaires de l'État dans un régime unique, elle plaidait pour des mesures ciblant la fonction publique.

s'élèvent à 14,5 milliards (2,8 en médecine et 11,7 en optique, audioprothèse et dentaire). Dans les cliniques, le reste à charge réglé directement par le patient s'élève à 4 % des dépenses (1,81 % en hôpital). Ces réalités décrivent partiellement les ravages de la privatisation du système de santé considéré comme un « marché ».

Un tiers des Français renoncent à des soins

Rares sont ceux qui ne subissent pas le désagrément de délais d'attente. Les patients des milieux modestes évitent les cliniques, repoussent les consultations, vont aux urgences dans un état dégradé. Bientôt tous les secteurs géographiques, toutes les spécialités médicales connaîtront des difficultés. L'accès à des soins de qualité pour tous et partout et une Sécurité sociale visant la gratuité sont à reconquérir. ❖

Bernard Colou

Création d'une Caisse séparée du budget de l'État, comme celle qui existe dans la Territoriale et l'Hospitalière, remise en cause des six derniers mois, période de référence pour le calcul de la retraite (allongée de cinq à dix ans), de la pension de réversion (conditions d'âge et de ressources), suppression des catégories actives (partant à 57 ans), le tout en faisant miroiter l'intégration des primes dans le traitement de référence.

La Fonction publique en ligne de mire

L'ex-candidat Fillon avait poursuivi en demandant le report de l'âge de la retraite à 65 ans et en ciblant ses attaques contre la Fonction publique. Le candidat Macron reprend la vieille lune du régime unique écartée jusqu'ici parce qu'elle est risquée politiquement tant on ne maîtrise pas bien qui seraient les gagnants et les perdants surtout si cette réforme est saisie comme une opportunité de baisser à nouveau les pensions.



© Fotolia

© Amathieu / Fotolia.com

La question qu'on a envie de poser est : pourquoi une nouvelle réforme des retraites alors que les projections du Conseil d'orientation des retraites montrent que les précédentes permettent d'équilibrer les régimes au prix d'une baisse relative des pensions par rapport aux revenus des actifs de 15 à 30 % selon les scénarios. Cet appauvrissement relatif des retraités, qui sera selon les travaux du COR

à son apogée pour les générations nées en 1980-1990, n'a jamais fait l'objet d'un débat public. La réponse est essentiellement d'ordre politique. En premier lieu, l'attaque contre les retraites est un des principaux marqueurs idéologiques des politiques d'austérité, visant à réduire les dépenses publiques, qu'ont cruellement

expérimentées nos collègues d'Europe du Sud.

Préparer le combat à venir

En second lieu, l'attaque contre les retraites de la Fonction publique est un biais pour attaquer le statut de la Fonction publique par la remise en cause du Code des pensions.

En troisième lieu l'opposition entre privé et public est un grand classique pour diviser les résistances. Les travaux du COR montrent

Un dossier explosif pour les générations d'actifs.



© Pict Rider / Fotolia.com

que les taux de remplacement dans le public et dans le privé à qualification égale sont quasiment équivalents contrairement à l'idée reçue selon laquelle les fonctionnaires seraient des « privilégiés ».

Tout en travaillant à l'indispensable unité intersyndicale entre public et privé, il nous faudra défendre les retraites de la fonction publique, également en intersyndicale. ❖

Daniel Rallet

RETRAITÉS ET RÉFUGIÉS

Un bel exemple de solidarité en Auvergne

Depuis le démantèlement du camp de Calais, différentes communes de France ont vu s'installer sur leur territoire des CAO (Centres d'accueil et d'orientation) pour majeurs afin de permettre aux migrants de se poser pour réfléchir à leur projet et d'entamer les démarches nécessaires pour leur demande d'asile en France.



© Jürgen Fächle / Fotolia.com

Passeurs d'hospitalité.

Ces centres sont gérés par des associations agréées par la préfecture. Ils disposent de 25 € par jour et par personne pour l'hébergement et la nourriture des réfugiés, et d'un poste d'agent d'accueil pour 30 migrants. Comment avec de tels moyens subvenir aux besoins de ces réfugiés ?

Un exemple en milieu rural

Les informations organisées par les municipalités accueillantes font émerger des bonnes volontés. Parmi eux, nombreux sont les retraités. Ce sont les bénévoles sans qui rien ou presque ne serait possible tant les besoins sont énormes, en particulier en milieu rural éloigné de

tout centre administratif ou culturel. Chacun donne ce qu'il peut, quelques heures par semaine, par mois ou par jour :

- pour les déplacements les réfugiés ;
- pour l'apprentissage du français ;

- pour organiser des activités : sport, soirées jeu, poterie, arts plastiques...

Ou encore :

- un atelier vélos pour favoriser leur autonomie ;
 - la découverte de la médiathèque, matériel audiovisuel ;
 - l'organisation collective d'un concert migrants/bénévoles...
- Pour autant, tout n'est pas rose. Suite à la réunion municipale, quelqu'un a essayé d'incendier le bâtiment où les réfugiés devaient être hébergés. L'incendie a été circonscrit rapidement et n'a pas empêché leur arrivée. Le bâtiment présente quelques défauts mais bénévoles et salariés mettent leurs compétences à en faciliter le fonctionnement.

Toutes ces actions sont portées uniquement par les bénévoles dont la moitié sont des retraités.e.s. Normal, me direz-vous, ils ont du temps. Certes mais ils pourraient aussi le passer à des activités de loisir pour eux. Alors pourquoi se lancent-ils dans cette opération ? Pour le savoir, suite au prochain numéro. ❖

Arlette Pélissier



FEMMES ET RETRAITES

Dossier réalisé par Marylène Cahouet, Nina Charlier, Micheline Redouté, Jacques Guyot, Hélène Poignant, Jacques Lecoffe, Jean-Louis Viguier

Les inégalités constatées au long de la vie active non seulement se retrouvent à l'âge de la retraite mais elles s'accroissent.

Au fil des générations, les carrières féminines se sont améliorées et ont progressivement rapproché les durées validées des femmes de celles des hommes. Pourtant en règle générale, les pensions de retraite des femmes sont moindres que celles des hommes.

Les écarts perdurent

Les femmes ont une pension inférieure de 39,3 % à celle des

hommes. Cet écart diminue toutefois au fil du temps : il était de 45,4 % en 2004 et il est atténué par la prise en compte d'autres composants de la pension. Ainsi, en ajoutant les pensions de réversion et la majoration pour enfant, la pension des femmes est en moyenne inférieure de 25,2 % à celle des hommes en 2014. Les femmes perçoivent un montant mensuel moyen de droit dérivé supérieur à celui des hommes, car elles sont nettement surreprésentées parmi les personnes veuves. Cependant la part de la réversion dans la retraite des femmes diminue au fil des générations.

Le constat est clair : le niveau de vie des femmes retraitées

demeure plus faible que celui de leurs homologues masculins tandis que leur taux de pauvreté est supérieur à celui des retraités hommes. Les écarts du niveau de vie entre les hommes et les femmes à la retraite sont beaucoup moins marqués que les écarts de montant de pension. Les retraités vivant seuls, en majorité des femmes (une retraitée sur deux vit seule), ont un niveau de vie moyen inférieur et un taux de pauvreté supérieur aux retraités vivant en couple car le niveau de vie est supposé identique pour tous les membres d'un même ménage, donc pour les deux membres du couple. La faiblesse du niveau de vie est particulièrement marquée pour



les femmes divorcées, inférieur de 24 % à celui de celles qui vivent en couple. Les femmes veuves ont un niveau moyen inférieur de 19 % et un taux de pauvreté d'environ 14 % supérieur à celui des retraités en couple. Plus d'un titulaire sur deux de l'ASPA est une femme seule. Les effets de la réforme de 2003 sur les bonifications familiales non prises en compte dans les dossiers du COR vont avoir un effet redoutable dans les années à venir.

Vivre en bonne santé

La durée de retraite relative moyenne des femmes apparaît nettement plus élevée que celle des hommes, du fait de leur espérance de vie à 60 ans plus longue d'environ cinq années. Mais ces 4 à 5 années supplémentaires dont disposent les femmes par rapport aux hommes ne sont qu'en partie des années passées en bonne santé ou sans incapacité. En moyenne une seule de ces années correspondrait à une période de vie sans limitation d'activité.

Toujours plus de carrières discontinuées

De nos jours, les contrats précaires ou à temps partiel non voulu proposés aux femmes se multiplient et ce fossé entre les pensions des hommes et des femmes risque de se creuser à nouveau entraînant la création d'une société de retraités encore plus pauvres. Sans parler des préjugés sur les femmes qui les assignent souvent à des rôles spécifiques qui perdurent aussi. Mais comme chez les actives, les résistances et les combats sont vifs qui donnent une autre image de la femme retraitée. ❖

Sources : DREES : Les retraites et les retraités Éd. 2016.

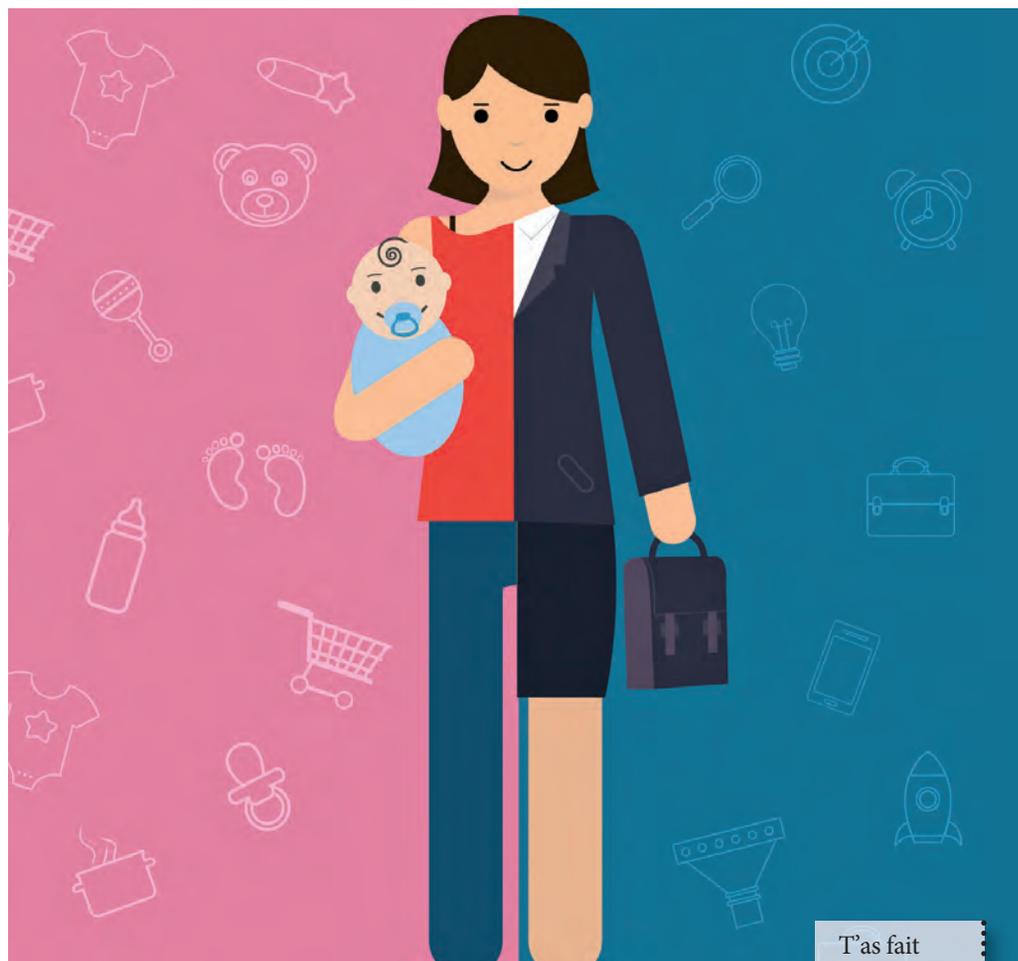
DREES : Études et résultats n° 0951 février 2016.

COR : rapport annuel juin 2016

CARRIÈRES DE FEMMES EN UNIVERSITÉ

L'impact de la maternité dans l'enseignement supérieur

Des exemples de discrimination dans la carrière des femmes en université qui aura aussi des conséquences sur leur retraite.



T'as fait les courses ?

Faire carrière dans le Supérieur

Dans le Supérieur, les recrutements et promotions se font, sauf rares exceptions, après l'examen de dossiers individuels par des commissions, au niveau national ou au niveau des établissements. Le ou la candidate établit un dossier comportant l'ensemble de ses travaux d'enseignement et de recherche, les tâches d'intérêt collectif effectuées. Il n'y a pas d'inspection dans le supérieur impossible à réaliser d'ailleurs. La différence se fait essentiellement à partir des travaux de recherche :

publications scientifiques, communications, thèses et mémoires encadrés, etc.

Chaque discipline possède ses propres critères mais souvent le nombre des publications et la régularité de parution sont décisifs.

La maternité entraîne une ou des interruptions d'activité. Les contraintes physiologiques notamment dans les disciplines expérimentales sont aussi présentes. Tout cela concourt à freiner la production scientifique et quand tout se joue sur un chiffre...

Des exemples vécus

Une collègue m'a expliqué qu'au moment de la naissance de son fils, il lui a fallu 18 mois pour retrouver la plénitude de ses moyens. Pour devenir professeure des universités, elle a renoncé à avoir un deuxième enfant.

Voici quelques exemples pris dans une université de taille moyenne. Les prénoms ont été modifiés. Paulette et Irène, maîtres de conférences dans l'établissement, étaient candidates pour un poste de pro-

fesseur. L'établissement avait choisi de réserver ce poste pour une promotion locale. Paulette, sans enfant, avait 28 publications. Irène, 2 enfants, avait 25 publications. Les dossiers étaient très proches, la discussion a été serrée mais il fallait trancher : le critère arithmétique a été appliqué et Paulette a été promue. Irène attend encore. On peut estimer à deux publications le déficit engendré par la maternité dans leur discipline. Au moins.

Myriam, elle aussi maître de conférences, avait un des dossiers les plus brillants de sa génération. À 35 ans, elle était habilitée à diriger les recherches et qualifiée aux fonctions de professeur des universités. Elle a choisi d'avoir un enfant. Pendant sa grossesse, son laboratoire a connu de profondes réorganisations. N'étant pas présente pour défendre sa cause, elle a été mise sur une voie de garage. Son dossier n'évolue plus aussi vite d'autant qu'elle est mère célibataire. Elle a peu de chance d'être promue professeure.

Encore pire (?) : Fabienne a été exclue de son laboratoire de recherche à son retour de congés maternité au motif d'une productivité insuffisante : elle n'avait pas publié depuis 18 mois !

L'intervention du SNESUP-FSU a permis son rattachement à une autre équipe de recherche mais à 200 km de son établissement entraînant de fortes contraintes sur sa vie professionnelle et familiale.

Changer la donne

La concurrence forcenée, la course à la productivité, les pressions exercées sur les directions des laboratoires pour écarter ceux qui publient moins expliquent en partie cet état de fait.

Certes, des femmes ont conjugué maternité et progression de carrière mais toujours au prix d'un sur-travail même quand la répartition des tâches ménagères était correctement faite. ❖

TÉMOIGNAGE

Retraitée aidante en EHPAD

Lorsqu'un parent se retrouve en EHPAD, le rôle de l'aidant n'en est pas si allégé qu'on pourrait le penser.

S'occuper d'un parent dépendant à domicile est une charge lourde et contraignante, même avec des aides. La perte d'autonomie s'accroissant (déambulation permanente, nocturne surtout dans le cas de la maladie d'Alzheimer en l'occurrence), on ne peut alors plus l'assumer, et l'entrée en EHPAD s'impose. Pénible pour le parent quittant son domicile, elle l'est aussi pour l'aidant(e) qui, forcé(e) d'accepter ce placement en établissement, éprouve pourtant un sentiment de culpabilité, même si la prise en charge et la surveillance permanentes apportent évidemment un soulagement physique et moral.

Mais en EHPAD les contraintes sont autres : financières d'abord. Si la loi ASV de décembre 2015 a un peu amélioré l'aide à domicile, elle a totalement abandonné le volet des EHPAD, laissant en grandes difficultés personnes en perte d'autonomie et aidants, du fait de l'énorme reste à changer. En Région Parisienne surtout, et même en Province, les tarifs des établissements, souvent privés, sont prohibitifs (plusieurs milliers d'euros). Même avec une pension un peu supérieure à la moyenne, qui permettait de vivre correctement à domicile, le parent ne peut en supporter le coût, et quand il n'y a ni pavillon ni appartement à vendre pour assurer le financement mensuel, ce sont les aidants familiaux qui complètent. Retraité.e.s eux-mêmes, ils doivent gérer la situation financière et administrative du parent, et même son linge pour ne pas alourdir la facture.



© Les Maitres-de-Veyre / Wikipedia

Améliorer le bien-être.

Par ailleurs pour l'aidant(e), c'est un investissement important en temps : trajets fréquents vers l'EHPAD, visites régulières permettant de créer un lien avec le personnel et de veiller au confort et au respect des attentes du résident. On assure aussi certaines visites à l'hôpital (pour la DMLA par exemple), on prend le temps de préserver le contact affectif avec son parent, de lui apporter un peu de bien-être (sorties au jardin, chansons, petits massages, bains de pieds) pour combler le vide des journées lorsque la maladie d'Alzheimer ne permet plus de participer aux activités proposées. Militant(e), l'aidant(e) s'investit aussi dans le Conseil de Vie Sociale et les différentes Commissions de l'EHPAD, pour repré-

senter les familles, demander des améliorations, signaler les dysfonctionnements (négligences, transmissions insuffisantes entre équipes, manque de personnel, rotations ou remplacements perturbants). Des contacts réguliers avec la Direction, des courriers aux Tutelles parfois... pour arriver à obtenir gain de cause (personnel de nuit supplémentaire, pose de volets, meilleure qualité des repas). La création de réseaux départementaux des élus interCVS des EHPAD donne encore plus de poids à leur parole. Tout cela montre, même si c'est moins évident qu'à domicile, l'importance du rôle des aidant.e.s en EHPAD. ❖



PROPOSITIONS DE LA FSU

Les droits des femmes, un combat à poursuivre

Nous sommes tous concernés, hommes et femmes, actifs et retraités. Dans la société, dans les mouvements syndicaux, des batailles sont toujours à gagner, les avancées à consolider.



Un 8 mars centenaire.

© DR

Les droits des femmes, leur place, leur reconnaissance dans la société et dans l'organisation même sont des questions cardinales dans la FSU, prises à bras-le-corps lors de ses différents congrès. La fédération s'est dotée d'un secteur

« femmes » et s'est rapidement constitué un corpus revendicatif très élaboré qui, s'il met l'accent spécifiquement sur les inégalités, prend soin de faire de la question « femmes » un traitement le plus possible imbriqué dans l'ensemble des pro-

blématiques revendicatives ou organisationnelles.

L'égalité femmes/hommes dans la vie sociale et professionnelle y tient une place centrale ; les discriminations, nombreuses, y sont pointées et dénoncées à toutes les étapes de la vie : scolarité, emploi, déroulement de carrière, salaire, avec comme conséquence leur perpétuation tout au long de la retraite.

Les droits des femmes en matière de respect, de santé, de liberté de disposer de leur corps et de leur libre arbitre, de représentation à tous les échelons de la société sont interrogés et font apparaître les inégalités, discriminations et violences qui portent atteinte aux possibilités d'émancipation du genre humain dans son ensemble.

À l'interne de notre organisation, dans son fonctionnement comme dans sa représentation, le rôle et la place des femmes sont l'objet de nombreux débats. Si la FSU n'a pas à rougir de ses résultats, des progrès restent encore à faire : un observatoire de la parité a été institué en vue de suggérer des pistes pour améliorer une situation encore loin de la parité pourtant si ardemment revendiquée.

Même la grammaire est soumise à l'exigence paritaire ! Actée au congrès de Poitiers en 2013, une évolution se fait visiblement remarquer dans tous les écrits de la fédération, celle de la féminisation des textes permettant que chacune y trouve place et reconnaissance. ❖



© DR

UN PREMIER ROMAN IMPRESSIONNANT DE NÉGAR DJAVADI



© Page Blanche / Wikipedia

Négar Djavadi, la rencontre de plusieurs mondes

Désorientale : un regard, une écriture, des vies de France et d'Iran...

Kimiâ Sadr, la narratrice, nous entraîne dans un Iran dont l'histoire est plus complexe que trop souvent décrite en France et dans une France plus contradictoire que celle imaginée par les intellectuels iraniens, à la rencontre de ce qui a construit sa vie. On sourit, on est « remué », emporté et on ne lâche plus *Désorientale*⁽¹⁾.

Née en Iran en 1969, Négar Djavadi est arrivée à Paris à 11 ans clandestinement. Elle est française depuis qu'elle a 18 ans. Diplômée de l'INSAS (école de cinéma à Bruxelles), elle est devenue monteuse puis réalisatrice et scénariste. Elle a écrit une fiction et non une autobiographie mais elle

souligne des points communs entre son histoire et celle de Kimiâ, toutes deux filles d'opposants au Shah puis à Khomeiny obligées de fuir avec leur famille, toutes deux arrivées en France après avoir traversé à cheval les montagnes du Kurdistan. Pour être entendue et mieux comprise, Kimiâ, adulte aujourd'hui française, va écrire, en s'adressant directement à nous, ses lecteurs. Elle va « *rembobiner depuis le début* » son histoire de petite fille contrainte à l'exil et celle de sa famille iranienne. Elle va s'y décider... alors qu'elle attend une insémination, seule, dans l'aile de l'hôpital Cochin destinée à la PMA.

Négar Djavadi nous emmène de *flashbacks* en travelling dans une fresque où la saga familiale de Kimiâ est télescopée par l'histoire. On se retrouve dans les harems de Montazemolmok, son arrière-grand-père et seigneur féodal où va naître sa grand-mère. L'histoire lui a été racontée par « Oncle numéro 2 ». Son père Darius Sadr est un intellectuel laïque militant, sa mère prof d'histoire et de géographie. Au cœur de la vie de Kimiâ, il y a l'ÉVÉNEMENT qu'elle ne parviendra à décrire qu'à la fin du livre.

« Je suis devenue, comme sans doute tous ceux qui ont quitté leur pays, une autre. »

Kimiâ raconte l'Iran, l'exil et la France, son « intégration » diraient certains (mot que déteste Négar Djavadi)⁽²⁾. Elle se décrit comme « *un être qui s'est traduit dans d'autres codes culturels. D'abord pour survivre, puis pour dépasser la survie et se forger un avenir* ». Désintégration d'abord, il faut « *désap-*

prendre pour apprendre » et l'on perd/change toujours un peu dans la traduction. Même votre nom devient différent : Kimiâ (Kimia en français) se prononce Kimian en persan.

Désorientale explore la mémoire, faits rapportés et conte oriental. « *La mémoire sélectionne, élimine, exagère, minimise, glorifie, dénigre (...). On raconte, on part ailleurs, on revient, on fictionnalise...* » nous dit l'auteure.

Désorientale nous pousse aussi à réfléchir sur les clichés, les normes et leurs conséquences. Kimiâ doit mentir aux médecins pour faciliter son insémination.

Roman historique ou conte oriental ?

Un peu des deux et avec bonheur. « *Un roman de la mémoire orientale* » dit l'auteure. Une écriture remarquable où la scénariste transparait pour nous donner à voir ce qu'elle décrit⁽³⁾.

Désorientale, désorientés...

La question de l'orientation sexuelle est aussi posée dans une saga familiale où aujourd'hui Kimiâ, qui a mixé du rock à Londres et ailleurs, vit avec Anna et se résout au mensonge.

Un petit clin d'œil au choix de Négar Djavadi d'ajouter de petites notes (de type « Wikipedia » assumé) en bas de page pour éclairer le lecteur peu informé de l'histoire et de la géographie de l'Iran (qui était Mossadegh, pourquoi avoir accueilli Komeiny en France...).

Un hymne à la vie, à l'amour et à la liberté, toujours à conquérir en Iran, mais aussi en France. ❖

Mireille Breton



POUR EN SAVOIR +

Négar Djavadi lit le début de son livre : l'escalator, le père et la mémoire : www.youtube.com/watch?v=2zJG-AwRCYY.

- Lire des textes d'écrivaines sur la vie en l'Iran. *Vivre et Mentir à Téhéran* Ramita Navaï (Éditions Stock, 2015). ... et aussi Marjane Satrapi, *Chahdortt Djavann, Naïri Nahapétian...*
- Voir *Le Client* film du réalisateur iranien Asghar Farhadi, qui a reçu le prix du meilleur film étranger aux Oscars 2017.

(1) *Désorientale*, Éditions Liana Lévi, 2016, 22 euros.
 (2) Interview de Négar Djavadi : www.lianalevi.fr/f/index.php?sp=liv&livre_id=569.
 (3) Négar Djavadi a reçu le Prix du Style en 2016 pour ce roman.

RETRAITÉ.E.S DANS L'ACTION

De bonnes raisons de se mobiliser !

Depuis plusieurs années maintenant, les retraité.e.s sont dans un processus d'action unitaire dans la durée. Cela se traduit par des initiatives diverses : rassemblements ou manifestations, pétitions, interventions auprès du gouvernement ou des élus, colloque...

Ce mouvement est initié par le groupe des neuf (CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble-UNRPA), dans des configurations variées localement. Ainsi pour la seule année sociale en cours, « les 9 » ont :

- appelé à une journée d'action avec manifestations et/ou rassemblements le 29 septembre ;
- organisé un colloque le 13 janvier ;
- diffusent actuellement un questionnaire aux retraité.e.s ;
- et ont appelé à une nouvelle journée d'action ce 30 mars.

Nous avons raison d'agir

Non, les retraité.e.s ne sont pas des privilégié.e.s. Oui, nous avons des revendications justifiées (pouvoir d'achat des pensions, accès aux soins et aux services publics, prise en charge de la dépendance, solidarité à l'égard des faibles revenus...).

Non, les retraité.e.s ne sont pas une charge pour la nation. Oui, nous contribuons à la production de richesses notamment par notre consommation ; oui, nous contribuons à la solidarité (aides aux enfants, place dans l'acti-



© DR

Le 30 mars, une nouvelle étape.

tivité associative...). Oui, nous devons collectivement prendre mieux conscience de notre poids social ; oui, nous devons nous occuper de nos besoins individuels et sociaux.

Un moment décisif

La période électorale est un moment décisif pour faire connaître nos revendications. Les programmes d'un certain nombre de candidats présentent des risques de dégradations parfois sévères de la situation des retraité.e.s. Quelques-uns

reprennent en partie nos demandes. Mais les dossiers que nous portons ne sont pas suffisamment présents dans le débat. Il ne s'agit pas d'en rester à la déploration.

Soyons actives et actifs pour nous faire entendre. La journée du 30 mars y a contribué. Elle ne doit pas être la fin d'un processus, mais une nouvelle étape : quel que soit le résultat des élections, nous devons continuer à être présent.e.s dans le débat social. ❖ **Roland Rouzeau**

TARIFS DES TRANSPORTS EN COMMUN

À Toulouse les retraité.e.s sont en colère !

Le maire de Toulouse et le SMTC (Syndicat mixte des transports en commun) qui a compétence sur 101 communes remettent en question la gratuité des transports accordée, depuis 1972, pour les seniors de 65 ans et plus et les chômeurs.



Retour à la gratuité des transports !

Au nom de « l'équité » une « tarification solidaire » serait mise en place, les nouveaux tarifs (augmentés pour tous) tiendraient

compte du niveau de revenu ainsi la gratuité ne serait maintenue que pour les seniors dont le revenu

mensuel est inférieur à 801 € ! Un « Collectif Toulousain pour la gratuité des transports » regroupant les organisations syndicales (dont la SFR-FSU) de retraités et des associations (dont la FGR-FP), a organisé la mobilisation contre cette décision. Une pétition a été rédigée et une campagne de signature organisée sur les marchés, lors des repas de Noël des seniors dans les communes en particulier. Plus de 16 000 signatures ont été réunies et remises au maire de Toulouse lors d'un rassemblement le jeudi 2 mars à 11 heures devant le Capitole qui a réuni 600 per-

sonnes. Le collectif reçu en audience n'ayant rien obtenu, la campagne de signature de la pétition continue et un nouveau rassemblement est prévu dans les mêmes conditions le 20 avril. Le collectif qui revendique la gratuité pour tous a tenu à préciser que les transports urbains sont un service public, structurant pour la vie et la qualité de l'environnement de l'agglomération Toulousaine. Ils ne doivent donc pas être assujettis à la rentabilité financière mais à la qualité du service rendu à la population. ❖

Jackie Brengou

DU CÔTÉ DES CDCA

Deux exemples contrastés en Bretagne

Les CDCA (Conseil départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie) créés en application de la loi n° 2015-1776 (adoptée en décembre 2015) relative à l'Adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) se mettent difficilement en place.

Plus de la moitié ne sont pas encore installés alors que d'autres se sont déjà réunis. Ainsi en Ille-et-Vilaine, la première réunion a eu lieu le 13 décembre 2016, avec le président du Conseil départemental en présence de ses collaborateurs et des représentants des organisations, associations, syndicats, personnalités

etc. concernant les personnes âgées (PA) et les personnes handicapées (PH). Des commissions spécialisées ont été constituées. Le règlement intérieur examiné le 19 janvier par les deux formations spécialisées est soumis aux différentes instances : présidence, bureau plénier puis sera soumis au

vote de la formation plénière. Le département est un partenaire pivot des Agences régionales de santé et des Conseils territoriaux de santé (CTS) pour la mise en œuvre des réponses médico-sociales aux besoins des populations. Les CDCA désignent des représentants des usagers dans ces CTS et à la CRSA (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie). La FSU a obtenu un siège au collège n° 1 des PA ainsi qu'un représentant titulaire au Conseil territorial de santé de Rennes, Redon, Fougères. Même Région, autre département : les choses sont bien différentes. Ainsi, dans les Côtes-d'Armor, le président est pressé : foin de règlement intérieur, il prétend faire voter un dossier dès la première séance... ❖

Jacqueline Toutain



© Whim Dachs - Fotolia

LE CONGRÈS DU SNEP-FSU AVEC LES RETRAITÉ-ES

Le congrès national du SNEP qui s'est déroulé du 11 au 17 mars 2017 à la Grande-Motte a fait l'analyse de la situation et des attaques qui pèsent sur le système de protection sociale, les menaces qui pointent sur les retraités (montant et calcul des pensions, remise en cause du salaire continué...). Les revendications légitimes pour l'amélioration du pouvoir d'achat, l'amélioration globale de la situation des retraités relèvent de la justice sociale, elles ont été intégrées dans le corpus revendicatif qu'a construit le SNEP-FSU lors de cette semaine. Les retraités ont pris une part active dans la construction de ces mandats en veillant à nouer les nécessaires liens intergénérationnels intégrant actifs et retraités-es. ❖

Bernard Charlier

3 QUESTIONS À...



Michel Gonnet, ex-secrétaire général du SNPI-FSU, responsable des retraités-es

Le SNPI-FSU en congrès à Marseille

Pour Retraités : En quelques mots, comment présenter le SNPI ?

Michel Gonnet : Le SNPI-FSU, Syndicat national de personnels d'inspection, a 25 ans. D'abord appelé le SNPIEN, le syndicat a tout de suite voulu travailler sur des questions de fond : le rôle de l'inspecteur dans le service public d'éducation, l'enjeu de la réussite de tous les élèves. D'abord syndicat autonome, il a participé à la fondation de la FSU en 1993, avec d'emblée une volonté unitaire au sein de la FSU. Ainsi s'est constituée sa culture syndicale.

Pour Retraités : Les retraités-es sont-ils nombreux parmi les adhérents ?

M. G. : Les retraités-es représentent un quart des adhérents. Ils participent à la vie du SNPI, aux choix d'orientation du syndicat. Ils siègent dans les instances

et ont la préoccupation de porter les questions concernant les retraités-es dans le débat.

Pour Retraités : Que retenir du congrès de Marseille, qui vient d'avoir lieu ?

M. G. : Nous y avons vécu des journées studieuses et passionnantes. Pour ce qui est des retraités-es, nous avons le souci de poursuivre notre engagement au sein du SNPI, des SFR et de la FGR-FP. Dans l'immédiat, deux priorités : participation au 30 mars et à la diffusion du questionnaire. Plus globalement : accentuer notre action autour des questions de retraite, notamment en organisant des stages pour les « retraitables ».

Retraité-es, nous nous considérons toujours comme des acteurs d'une transformation sociale progressiste de la société.

Propos recueillis par Marylène Cahouet

LES FEMMES N'Y EXISTENT PAS ET POURTANT...

Aeroscopia, Grrrrr !

Si vous passez par Toulouse, allez visiter le musée aéronautique, Aeroscopia. C'est juste à côté de l'aéroport et des chaînes d'Airbus que vous pourrez aussi visiter si vous prenez rendez-vous. Dans un hangar, très contemporain, voisinent des machines volantes du début du xx^e siècle, des avions mythiques Caravelle, Concorde A300 et Super Guppy. Tout est rutilant. Ça sent le mécène fortuné. Mais qu'est-ce que c'est beau ! Il y a même un des premiers simulateurs de vol, tout en bois.

Je me suis arrêtée devant la fresque historique de 58 mètres qui retrace l'histoire de l'aviation depuis l'Eole de Clément Ader jusqu'au Super Guppy. Toute l'Histoire de l'aviation vraiment ? Constructeurs, pilotes. Tous les grands. Mais où sont les femmes ? Oubliées Élise Deroche, première femme à recevoir le brevet de pilote privé en 1910, Marie Marvin, première femme pilote militaire d'avion de combat, Maryse Bastié, Hélène Boucher, Aurélia Earhart, Jacqueline Auriol, Valentina Tereshkova (qui fit 49 fois le tour de la Terre en 1963), Danièle Décuré, Première femme pilote de ligne à Air Inter en 1975, Catherine Maunoury, championne du monde de voltige en 1988, Caroline Aigle, première femme pilote de chasse en 1999... Elles sont tout simplement invisibles. Parce que les hommes ne leur donnèrent pas la place. Il a fallu qu'elles se la gagnent, cette place. Qu'elles jouent des coudes.

Le hangar-musée et le Concorde sur le tarmac.



Le premier simulateur de vol.

femmes contrôleurs aériens, une femme « personnel de cabine », une femme pilote (sous l'aile d'un avion tandis que les hommes, ses collègues, préparent la machine dans le cockpit), un agent de trafic. Point de femme chaudronnier, de mécanicienne, d'électricienne... Pourtant, il y en a !

À quelques mètres de là, la collection des « Ailes anciennes ». Une association de bénévoles passionnés-e-s d'aéronautique. Là, c'est moins rutilant. On fait avec les moyens du bord. Prenez le temps. Une personne viendra vous parler passionnément de chaque avion. Elle les connaît sur le bout des doigts. Il y a même une jeune fille qui après avoir fait l'école de la deuxième chance a obtenu un diplôme de mécanicienne et passe une partie de ses loisirs avec les autres passionnés des « Ailes anciennes ».

Francine Barre

Des ailes sans elles ?

Même remarque pour l'espace réservé aux métiers de l'aéronautique. Sur les photos, on trouve des

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

❖ Aeroscopia

Allée André-Turcat, 31700 Blagnac
Le musée est ouvert tous les jours de 9 h 30 à 18 heures.
Possibilité de billet couplé avec la visite des « Ailes anciennes ».
• info@musee-aeroscopia.fr
05 34 39 42 00



ENTRETIEN AVEC CHRISTIANE MARTY, DE LA FONDATION COPERNIC

Les femmes davantage victimes des réformes des retraites

Les réformes menées depuis 1993 sont basées sur un durcissement des conditions d'accès à la retraite à taux plein (allongement de la durée de cotisation, recul de l'âge de départ, instauration de la décote...) et l'organisation de la baisse des pensions (indexation sur les prix et non plus sur les salaires, rabotage des majorations de durée d'assurance liées aux enfants...). Chacune de ces mesures pénalise plus fortement les femmes, pourtant les réformes affichent à chaque fois un objectif d'équité !

Les femmes ont des carrières en moyenne plus courtes que les hommes – du fait des interruptions liées à l'éducation des enfants, des temps partiels – et donc plus de difficultés à obtenir la durée de cotisation exigée pour la pension à taux plein. Tout allongement

femmes, sont déjà hors emploi lorsqu'ils liquident leur retraite, ils/elles sont chômeurs/ses, en préretraite, ou inactifs/ives car découragé-e-s, situation souvent précaire en attendant l'âge de départ. Souvent aussi, les femmes sont obligées d'attendre

On le sait, les femmes ont des pensions très inférieures à celles des hommes.

Leur pension de droit direct ne représente en moyenne que 58 % de celle des hommes (alors que leur salaire représente 73 % de celui des hommes : la retraite amplifie les inégalités professionnelles). La baisse des pensions est particulièrement malvenue pour les retraité.e.s pauvres, dont les trois quarts sont des femmes.

Durée de carrière et salaire sont les deux composantes servant au calcul de la pension de droit direct : les femmes sont désavantagées sur chacune d'elle ! Ce que reconnaît le Conseil d'orientation des retraites qui note que le système de retraite a un effet antiredistributif du fait que les règles de calcul des pensions sont plus favorables en cas de carrière complète, et donc « ce caractère antiredistributif est plus marqué parmi les femmes ». Les réformes ne font rien pour corriger cette injustice, au contraire. Par exemple dans la Fonction publique, la réforme de



Christiane Marty
Militante d'ATTAC.

► Membre du bureau de la Fondation Copernic.

« **Le système des retraites amplifie les inégalités du marché du travail.** »

de cette durée les touche plus durement. De plus, de nombreux seniors, dont une majorité de

l'âge du taux plein – passé à 67 ans – pour ne pas subir une décote très pénalisante pour la pension.

2003 a réduit les bonifications pour enfants. Des solutions existent pourtant pour supprimer la pénalisation des carrières courtes ; pour améliorer le financement des retraites en favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes, par exemple par l'égalité salariale qui permettrait un gain sensible des ressources des caisses de retraites ; de même que l'augmentation des taux d'emploi des femmes, l'emploi étant une condition de l'autonomie. La question des retraites implique un choix de société, la repenser à partir de la situation des femmes ouvre de nouvelles voies pour un système solidaire et progressiste. ❖

Propos recueillis par Daniel Rallet

POUR EN SAVOIR +

Ouvrages collectifs ATTAC et Copernic :
« Le féminisme pour changer la société »,
Syllepse 2013
« Retraites, l'alternative cachée »
Syllepse 2013



© Stanislas V. - Fotolia

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur    



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique